

## S'IMPLANTER À COULOMMIERS

---

Vous avez un projet de commerce, d'activité ou de services et vous souhaitez vous implanter à Coulommiers ? Parfait, vous êtes au bon endroit ! Que ce soit pour ouvrir une boutique, démarrer une activité de service ... voici un petit guide pour vous accompagner dans vos démarches.

### Contactez notre service Urbanisme

Avant de vous lancer, un premier coup de fil s'impose. Prenez contact avec notre service Urbanisme pour discuter de votre projet, poser vos questions et obtenir l'accompagnement nécessaire. Vous pouvez contacter le service par téléphone au 01.64.03.58.90 ou par mail : [urbanisme@coulommiers.fr](mailto:urbanisme@coulommiers.fr). Pour ce qui est des AP et AT, nous vous invitons à joindre la direction des services techniques au 01.64.03.86.12 ou par mail : [laura.laigle@coulommiers.fr](mailto:laura.laigle@coulommiers.fr).

### Autorisation Préalable (AP)

Si votre projet inclut l'installation d'une enseigne visible depuis la voie publique, une **Autorisation Préalable** est obligatoire. Avant l'installation de votre enseigne, vous devez vous assurer que tout est conforme au **Règlement Local de Publicité (RLP)**.

Délai d'instruction : 2 mois

[Règlement Local de Publicité](#)

[Télécharger le Cerfa pour l'AP](#)

### Autorisation de Travaux (AT)

Si vous prévoyez de recevoir du public (restaurants, magasins, établissements culturels, ...), une **Autorisation de Travaux (AT)** est indispensable. Cela permet de s'assurer que les travaux respectent les normes de **sécurité incendie** et d'**accessibilité**.

Délai d'instruction : 4 mois

[Télécharger le Cerfa pour les ERP](#)

### Déclaration Préalable (DP)

Vous avez prévu de donner un coup de neuf à la façade de votre bâtiment ? Pensez à la **Déclaration Préalable (DP)**. Cette démarche permet de vérifier la conformité de vos travaux

avec le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Délai d'instruction : variable selon le zonage du PLU

Consultez le PLU

Le dépôt numérique n'est pas possible pour les AP et AT. Il vous faudra déposer vos documents en 3 exemplaires papier, à la Direction des Services Techniques et Urbanisme, au 17 boulevard de la Marne.

Les autres autorisations :

Cerfa pour travaux non soumis à permis de construire

**En l'absence de ces autorisations, vous pouvez encourir des pénalités !**

---

## **CONTACTEZ LE SERVICE URBANISME OU LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

---

### **Urbanisme**

Tél : 01 64 03 58 90

**Envoyer un message [urbanisme@coulommiers.fr](mailto:urbanisme@coulommiers.fr)**

Direction des services techniques  
17 Boulevard de la Marne, 77120 Coulommiers

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

### **Direction des Services Techniques**

Tél : 01 64 03 86 12

**Envoyer un message [laura.laigle@coulommiers.fr](mailto:laura.laigle@coulommiers.fr)**

---

## **MAIRIE DE COULOMMIERS**

---

13 rue du général de Gaulle  
77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

## Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de Coulommiers